



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 mars 2021*

**N°2021/13 : CLASSEMENT DE LA VOIRIE VILLA PARISIENNE DANS
LE DOMAINE PUBLIC**

L'an deux mille vingt et un le 24 mars à 16 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 mars 2021

Etaient présents : 19

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN (arrivé à 16h32), Birgit SCHRUFER, Ange AMBROSIO,

Pouvoirs : 2

Madame Annick PANE à madame Françoise VASSELON, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO,

Absents excusés : 8

Mesdames messieurs Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Tiphaine TOPKAN, Nadège ABBADIE, Emmanuel FONKING, Jonathan LOZACH, Eric KRAEMER, Philippe RIERA,

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles R.318-10 à R*318-11 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles L.141-3, L.141-4 et R*141-4 à R*141-10 du Code de la Voirie Routière,

VU notamment l'article R.134-5 du Code des relations entre le public et l'administration,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210324-2021-13DEL-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

VU la délibération N°2020/76 du 17 novembre 2020 du Conseil Municipal relative au classement de la voirie de la Villa Parisienne dans le domaine public – ouverture de l'enquête publique et lancement de la procédure,
VU l'arrêté municipal N°2020/122 du 26 novembre 2020 de monsieur le maire prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du lundi 11 janvier 2021 à 8h30 au lundi 25 janvier 2021 à 18h relatif au transfert d'office de la voie la Villa Parisienne et équipements annexes dans le domaine public communal,
VU les conclusions du rapport du commissaire enquêteur en date du 22 février 2021 remis à la ville le jour même donnant un avis favorable sans réserve,
VU l'avis de la Commission Ville durable, aménagement, travaux, urbanisme en date du **8 mars 2021**

CONSIDERANT que 5 observations ont été formulées au cours de cette enquête publique et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au transfert d'office de la voie la Villa Parisienne et équipements annexes dans le domaine public communal

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

PRONONCE :

Le transfert d'office de la voie la Villa Parisienne et équipements annexes dans le domaine public communal.

AUTORISE :

Monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce transfert.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

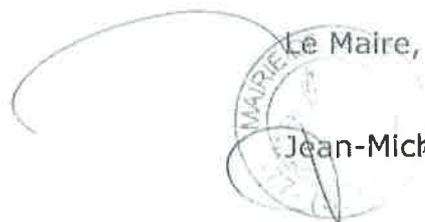
Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

 Jean-Michel MORER